

Informations pour inscription au service de garde

Si vous répondez **OUI** à l'une des questions suivantes, vous devez remplir une fiche d'inscription dès aujourd'hui.

Est-ce que votre enfant prend l'**autobus**?



Dîne-t-il à l'école?



Reste-t-il au service de garde **avant ou après** l'école?



Il est maintenant aussi le temps de faire l'inscription de votre enfant aux services de garde et/ou de dîner de l'école pour l'année.

Important :

- ❖ Si votre enfant change d'école, vous devrez vous présenter au service de garde de la nouvelle école pour y faire son inscription.
- ❖ Veuillez noter que si l'enfant est en garde partagée, les deux parents doivent procéder à l'inscription.
- ❖ Vous trouverez également le règlement du service de garde 2024-2025 à titre indicatif sur le site internet de l'école <https://marc-favreau.cssdm.gouv.qc.ca/services/service-de-garde/>.
- ❖ Vous pouvez modifier votre inscription en tout le temps pour la rentrée scolaire 2024-2025 avant le 21 août. Après cette date, vous pourrez le faire dans un délai de 10 jours ouvrables d'avis.
- ❖ Si vous avez des questions, voici l'adresse courriel pour nous rejoindre : mfavreau.sdg@cssdm.gouv.ca.

Comment choisir la fréquentation?

Midi seulement : primaire : entre 11h24 et 12h44

Préscolaire : entre 11h29 et 12h49

Matin-midi-soir : Entre 7h et 7h50 primaire et /ou bloc midi et/ ou après l'école.

Matin-midi-soir : Entre 7h et 8h50 préscolaire et /ou bloc midi et/ ou après l'école.

Matin-soir : **Préscolaire** : déplacement en transport scolaire matin et soir, inscrivez matin-midi. Seulement les frais du midi seront facturés.

Journées Pédagogiques : pas d'obligation de fréquentation régulière, choisissez sporadiquement, seuls les frais de la journée inscrite préalablement sera facturée.

L'équipe SDG Sol et Gobelet.